



## REGLEMENT DE VOIRIE

### ANNEXE 1

VILLE DE LAGORD - 17140-

**LISTE DES INTERVENTIONS POUVANT FAIRE L'OBJET DE TRAVAUX DE VOIRIE  
NEUVE OU RENFORCEE DEPUIS MOINS DE TROIS ANS.**

**Intervention pour les raisons suivantes :**

- Raccordement client
- Changement de locataire et de propriétaire
- Changement d'affectation d'immeuble
- Motifs économiques d'un tiers
- Faible importance des travaux intéressant la voirie neuve ou renforcée depuis moins de 3 ans par rapport à une opération d'ensemble intéressant des voiries adjacentes plus anciennes
- Travaux urgents : travaux destinés à pallier les désordres qui mettent en péril la sécurité des biens ou des personnes

Ces travaux feront l'objet d'une justification précise auprès des services de la commune